

26 mai 2023 -16:48

Appartient à Conseil des ministres du 26 mai 2023

Crédit d'impôt pour l'indemnité kilométrique vélo

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem et du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'amendement à la loi portant des dispositions fiscales diverses introduisant un crédit d'impôt pour l'indemnité kilométrique vélo octroyée en application de la CCT n° 164.

Un crédit d'impôt est introduit pour compenser le coût supplémentaire pour les employeurs dû à l'augmentation de l'indemnité vélo dans plusieurs secteurs, suite à la CCT complémentaire n° 164 du 24 janvier 2023. Le crédit d'impôt est transitoire et vaut pour l'indemnité octroyée pour les déplacements domicile-travail à vélo du 1er mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Le projet d'amendement est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be